

Test d'accès à la préparation aux épreuves écrites du concours interne de conservateur du patrimoine – 7 décembre 2021

EPREUVE 1 : DISSERTATION

Le Président de la République Valéry Giscard d'Estaing décide de faire de 1980 l'année du Patrimoine, après deux années précédentes consacrées à la Femme et à la Jeunesse. Cette formalisation du patrimoine comme grande cause nationale est l'occasion de célébrations dans tout le pays. Les Français découvrent ou redécouvrent alors leur patrimoine, du plus emblématique au plus local. Cet engouement des Français pour leur patrimoine, qui ne s'est depuis jamais démenti (comme en témoigne la forte proportion de Français à privilégier des vacances hexagonales, qui est une spécificité européenne), et l'extension du champ patrimonial à des objets plus récents ou vernaculaires, a fait émerger chez certains spécialistes la notion de « tout-patrimoine » dans les années 1980.

Le « tout-patrimoine » ou « explosion patrimoniale » (Pierre Nora), induit la crainte d'un nivellement par le bas du patrimoine, l'idée que tous les patrimoines se vaillent, avec le spectre d'une muséification de la France (puisque tout est patrimoine, on ne pourrait plus ni détruire ni construire), et d'une désaffectation pour le patrimoine traditionnel (beaux-arts et monuments historiques). Mais est-ce bien le cas ? Sommes-nous entrés dans l'ère du « tout-patrimoine » ?

L'extension du champ patrimonial depuis les années 1980 a fait craindre à certains intellectuels un galvaudage de la notion ; pourtant, cet élargissement, loin de menacer le patrimoine traditionnel, est un reflet du pluralisme de notre société contemporaine.

Certains spécialistes du patrimoine pointent la détérioration du caractère exceptionnel du patrimoine avec l'extension de la notion de patrimoine à d'autres champs culturels, à partir des années 1980. Cependant, un rappel des circonstances historiques d'émergence du concept permet au contraire de montrer la grande continuité des politiques de préservation du patrimoine, de la Révolution française à notre époque.

Même s'il n'est alors pas qualifié ainsi, le concept de patrimoine, au sens d'héritage culturel emblématique constituant une mémoire collective à conserver, est héritier de la Révolution française, et du discours de l'Abbé Grégoire devant l'Assemblée contre le vandalisme révolutionnaire (1794). La France est alors en proie aux destructions commises à l'égard des témoignages matériels du « despotisme » (la monarchie), et du « préjugé » (l'Eglise), et il importe alors de requalifier ces monuments et objets en mémoire collective de la France pour éviter leur disparition. Ce patrimoine monarchique, aristocratique et religieux, constitué de bâtiments et d'objets forcément exceptionnels, constitue le socle patrimonial qui fera le premier l'objet d'une protection, en intégrant le musée du Louvre à partir de 1793 ou en faisant l'objet d'une inscription à l'Inventaire à partir des années 1830. Par nature élitiste, cet héritage imprègne l'acceptation de patrimoine pour certains spécialistes au point d'être le seul ou presque qui mériterait d'être considéré ou préservé ; en réalité, on voit à quel point ce patrimoine s'est constitué dans l'urgence révolutionnaire, à partir de ce qui avait été préservé des destructions, sans concertation sur le caractère ancien, ou spécialement emblématique, de tel ou tel monument ou objet particulier.

Les détracteurs du « tout-patrimoine » considèrent que cette dérive s'est opérée dans les années 1980, avec comme point de départ historique, l'année du patrimoine 1980. Par la suite, les ministères de la Culture de Jack Lang (1981-1986 puis 1988-1993) auraient confirmé ce dévoilement du patrimoine, par opposition au ministère des Affaires Culturelles de Malraux (1959-1969), où la distinction aurait été plus patente entre une culture et un patrimoine volontairement élitistes, et

d'autres manifestations culturelles plus secondaires. En réalité, il y a une continuité entre l'ère Malraux et l'ère Lang : si le premier témoigne dans son *Musée Imaginaire* de l'importance qu'a eu pour lui la confrontation directe avec les grandes œuvres d'art, il crée aussi le service de l'Inventaire, chargé de protéger le patrimoine « de la cathédrale à la petite cuiller » (et reconnaissant donc tant le patrimoine bâtiminaire national que le patrimoine vernaculaire) et y fait inscrire l'architecture alors contemporaine de Le Corbusier ; il crée aussi les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), antennes locales de diffusion culturelle et de pratique artistique ; de son côté, le ministère Lang poursuit cette inclusion de l'art et de l'architecture contemporains dans le champ patrimonial, avec les colonnes de Buren au Palais Royal, ou la pyramide du Louvre, dans les années 1980. Parallèlement, d'autres champs d'expression accèdent à une reconnaissance culturelle officielle, comme les cultures et musiques urbaines (Fête de la musique, Technoparade), posant la question de leur patrimonialisation.

La crainte véhiculée par le « tout-patrimoine » est que tout se vaille, et que l'effort de patrimonialisation, ou simplement, de reconnaissance culturelle, à l'égard de patrimoines ou d'expressions jugés plus nouveaux, locaux ou secondaires, empêche à terme de protéger convenablement le patrimoine historique, ou que ce dernier subisse une désaffection du public, ce dernier étant sur-sollicité sans pouvoir faire le tri. Pourtant, l'on observe aujourd'hui que la reconnaissance relativement récente du patrimoine local (fontaines, lavoirs, anciennes usines) n'a pas siphonné l'attrait touristique des cathédrales ou des châteaux les plus emblématiques de notre patrimoine : Notre-Dame de Paris, avant son incendie en 2019, était le deuxième site le plus visité en France, par exemple. Au contraire, cette reconnaissance du patrimoine local permet aux collectivités territoriales d'affirmer une identité patrimoniale et culturelle, qui contribue à asseoir une identité urbanistique emblématique, et permet de sensibiliser, à l'échelon local, les administrés aux problématiques patrimoniales nationales, comme l'a montré l'opération Loto du Patrimoine, pilotée par Stéphane Bern, qui tout en donnant un coup de projecteur sur un patrimoine local méconnu et menacé, a permis aussi de contribuer à la restauration de sites d'importance nationale.

Le champ du patrimoine s'est donc indéniablement ouvert dans les années 1980, et l'on est passé du patrimoine aux patrimoines. Pourtant, plutôt qu'un dévoiement, cette extension patrimoniale est un reflet du pluralisme de notre société contemporaine et du caractère vivant de la notion. Ainsi, la reconnaissance de patrimoines négligés ou menacés, comme les patrimoines immatériels par l'UNESCO depuis 2003, permet à des rites et traditions d'être sauvegardés.

En réalité, la notion de patrimoine est inséparable de celles d'héritage et de mémoire, qui est son acception première (ce que nous recevons de nos ancêtres) : au-delà des objets et témoignages du passé ou de notre temps à conserver, la question se pose de savoir quelle est la lecture que nous faisons de ces témoignages, et comment nos problématiques sociétales contemporaines contribuent à enrichir cette lecture : en témoigne le terme récent de matrimoine, qui propose une lecture féministe de certains témoignages et objets.

EPREUVE 2 : ANALYSE ET COMMENTAIRE D'UN DOCUMENT VISUEL

Le document présenté est un ticket de grattage de la Mission Patrimoine, émis par la Française des Jeux, dont le logo (trèfle blanc avec un losange rouge) figure en haut à gauche du cliché.

Emis à partir de 2018, ces tickets de grattage d'une valeur de 15€, dont un pourcentage de la valeur est reversé à la fondation du Patrimoine et à la Mission Stéphane Bern, permettent de faire participer de manière ludique les joueurs à la restauration du patrimoine français, comme en témoigne l'encouragement figurant dans le bandeau blanc : « Aidez à restaurer le patrimoine français ».

Peu après son élection, Emmanuel Macron confie à Stéphane Bern la mission d'identifier le patrimoine menacé sur le territoire national. L'animateur, bénéficiant d'une notoriété nationale et d'une appétence personnelle pour le patrimoine, paraît constituer une figure emblématique pour sensibiliser le grand public à la restauration du patrimoine menacé. Un ensemble de sites à restaurer est ainsi identifié chaque année, et le montant de leur restauration est en partie couvert par les recettes du jeu à gratter, qui promet le gain d'une cagnotte de 1.500.000€, à travers plusieurs cases de jeux à gratter, dont la première est présentée ici.

Le monument choisi pour cette première case est emblématique du patrimoine français : le Mont Saint-Michel, qui figure parmi les sites patrimoniaux français les plus visités ; symboliquement, il incarne à merveille la lutte contre la disparition, étant construit au milieu des flots. Si le symbole dans la case à gratter « symboles gagnants » à gauche représente le Mont Saint-Michel, ce premier jeu est remporté ; le ticket à gratter propose ensuite deux autres jeux n'apparaissant pas sur le cliché, représentant la carte métropolitaine et celle des départements d'outre-mer, afin de montrer la dialectique entre le patrimoine mondialement reconnu et protégé (le Mont Saint-Michel) et celui qui reste à découvrir sur le territoire, en grattant les cartes des deux autres jeux.

De manière plus subliminale, le visuel de ce ticket et notamment la trame du fond, constitué d'un appareil mural de pierres apparentes de couleur beige, propose une sensibilisation du joueur au patrimoine par une appropriation familière et affective au patrimoine, souvent qualifié de « vieilles pierres ». La couleur dorée quant à elle, présente en bordure des différents encarts, évoque le prestige communément associé aux sites patrimoniaux.

Plus généralement, cette opération de jeux à gratter s'inscrit dans le dispositif des loteries du patrimoine, notamment répandues dans les pays anglo-saxons et notamment au Royaume uni, où elle constitue un outil de financement très important du *National Heritage*. Certains économistes et professionnels de la culture pointent toutefois le caractère contradictoire de ce mode de financement : les publics concernés par les jeux à gratter, essentiellement issus des catégories socio-professionnelles les moins favorisées, étant les moins enclins à fréquenter les sites patrimoniaux (comme le confirment année après année les études sur les pratiques culturelles des Français), cela revient à faire porter par les moins riches et les moins concernés le poids financier d'une restauration qui ne leur profiterait que peu.

Toutefois, l'opération Mission du Patrimoine a connu un certain succès et permis sur un mode ludique, de mettre en lumière des sites patrimoniaux fragilisés partout en France, pour veiller à leur préservation.